

3621
Déposé au Greffe du Tribunal de
Commerce de Cannes, le
- 6 OCT. 2004

CABINET COMANDÉ « EX & CO »

Société à responsabilité limitée

au capital de 70000 euros

Siège social : 119 Bis Bd Sadi CARNOT

06110 LE CANNET

RCS CANNES 440245 819

201 6329

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2004**

L'an deux mil quatre, et le trente septembre à dix heures, les associés se sont réunis au siège, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- * Monsieur Claude COMANDÉ, propriétaire de 350 parts, ci 350 parts
- * Madame Corinne COMANDÉ née COLOMBANO,
propriétaire de 350 parts, ci 350 parts

Total des parts des associés présents : 700 parts sur les 700 parts composant le capital social.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Madame Corinne COMANDÉ en qualité de co-gérante ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Le Président rappelle les faits importants qui ont marqués récemment la vie de la société CABINET COMANDÉ.

Les projets d'acquisition des clientèles de Messieurs Gérard METAY et Alain PEIRIN ainsi que de Madame Corinne COMANDÉ ont abouti respectivement à effet au 1^{er} juillet 2004 et au 1^{er} octobre 2004.

6 cc

Il en ressort la nécessité au 1^{er} octobre 2004 de créer deux établissements secondaires sis aux adresses suivantes :

- # Hermès, 1185 chemin des Campelières 06250 MOUGINS
- # Les Ormes B, 292 avenue de Cannes 06210 MANDELIEU

Afin de rendre plus homogène la répartition des responsabilités au sein de l'ensemble des sites du CABINET COMANDÉ, il a été décidé d'attribuer les responsabilités ordinales comme suit à compter du 1^{er} octobre 2004 :

- # Monsieur Claude COMANDÉ sera responsable ordinal des sites du Cannet et Mougins ;
- # Madame Corinne COMANDÉ sera responsable ordinale du site de Mandelieu.

Dans cette perspective, il est impératif que Madame Corinne COMANDÉ prenne les fonctions de co-gérante de la société CABINET COMANDÉ.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité co-gérant pour une durée indéterminée :

Madame Corinne COMANDÉ née COLOMBANO, née à Nice le 08/11/1969, demeurant « Les Eucalyptus » BB 499 Avenue Janvier PASERO – 06210 MANDELIEU

Madame Corinne COMANDÉ exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants.

Claude COMANDÉ
Co-gérant



Corinne COMANDÉ

« Bon pour acceptation des
fonctions de co-gérante »

Bon pour acceptation des
fonctions de co-gérante
